

2^e ANNÉE DU 1^{er} CYCLE 2^e SECONDAIRE

DOCUMENT POUR LES PARENTS

Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2017-2018



**École secondaire
des Pionniers**

*Présente ici...
ouverte sur le monde!*

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 13 octobre.

- Une **communication par mois** sera faite par l'enseignant de la matière auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, par le tuteur d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 30 août au 3 novembre
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 13 novembre

Deuxième bulletin :

- Étape du 6 novembre au 8 février
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 26 février

Troisième bulletin :

- Étape du 12 février au 22 juin
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera acheminé par la poste dans la semaine du 2 juillet

* Vous trouverez un commentaire sur une (1) des autres compétences au bulletin 3.

Autres compétences	Bulletin 3
Exercer son jugement critique	
Organiser son travail	X
Savoir communiquer	
Savoir travailler en équipe	

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (2^e secondaire)

Discipline		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %
		Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	X	X	X
	Lire (40 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X	X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)		X	X
	Écrire des textes (30 %)		X	X
Anglais programme enrichi (Concentration)	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)		X	X
	Écrire des textes (30 %)	X	X	X
Science et technologie	Pratique (40 %)	X	X	X
	Théorie (60 %)	X	X	X
Pour toutes les autres matières, un résultat disciplinaire apparaîtra pour chacun des bulletins. (Sauf ECR qui aura un résultat aux étapes 2 et 3)				

* Dans le bulletin, une colonne « Résultat final » apparaîtra.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, des situations d'évaluation, des rapports de laboratoire, etc.

ÉPREUVES OBLIGATOIRES MEES

Date	Épreuve	Secondaire	Pourcentage
16 mai 2018	Français écriture	2 ^e secondaire	20 % du résultat final.

NOTE DE PASSAGE

Pour toutes disciplines (matières) = 60 %

NORMES DE PROMOTION

Règle générale, l'élève de la 2^e secondaire poursuit ses apprentissages en 3^e secondaire, s'il réussit¹ au moins deux disciplines ciblées² et s'il a obtenu 26 unités. De plus, l'élève qui échoue en mathématique de 2^e secondaire et qui passe en 3^e secondaire pourrait avoir deux périodes supplémentaires de mathématique à son horaire³.

¹ Pour réussir une matière, l'élève doit avoir obtenu 60 % ou plus au sommaire.

² Les disciplines ciblées sont : français (langue d'enseignement), mathématique et anglais (langue seconde).

³ Pour les élèves en échec dans une matière ciblée, le directeur adjoint de son niveau l'inscrira automatiquement au cours d'été s'il a obtenu entre 50 % et 59 %.